

## Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mardi 29 août 2017 à 17 heures – Salle des Actes

**Présents** : M. ARNAUD - Mme BAUDOIN - Mme BERTRAND –Mme CAIRE-- Mme DELPIT - M. FRANCOIS – Mme MARLIAC- Mme ROCHE.

**Présents à titre de membres invités** : Mme BRINGUIER – M. MARCHAND- M. RIFFARD.

**Excusés ayant donné procuration** : M. ANDRIEUX – Mme DUBOIS - Mme JACQUEMET-GAUCHE - M. LAURENT-BONNE - - M. LE POMMELEC– M. PIERRU- M. NICOLAE.

**Excusés** : Mme CHAMBON

**Présidence de la séance** : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 17 h, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 10 juillet 2017.

*Approbation à l'unanimité.*

2 – Maquettes et modalités de contrôle des connaissances

Madame le Doyen donne la parole à M. Marchand, responsable de la licence mention AES pour présenter maquettes et modalités de contrôle des connaissances de la licence mention AES et mention Droit. M. Marchand présente les documents au Conseil et précise qu'il y a peu de modifications. Les principales modifications tiennent aux volumes de référence de chaque enseignement (le TD passe à 16 heures au lieu de 15h ; le CM à 24 h au lieu de 25h) et à l'introduction d'une seconde session matière par matière (à la place de l'épreuve unique) sauf dans les parcours « métiers de l'immobilier » et « assistant juridique ». Madame le Doyen précise que le référentiel national est contraignant, ce qui explique le peu de changements. Madame le Doyen demande si une règle a été formalisée concernant le nombre d'étudiants nécessaire à l'ouverture des mineures. Monsieur Marchand précise que rien n'a été écrit et qu'en règle générale, l'ouverture est possible à partir d'une vingtaine d'étudiants.

**Avis favorable (une abstention) pour les deux documents concernant la licence mention AES.**

**Avis favorable (une abstention) pour les deux documents concernant la licence mention Droit**

Madame le Doyen donne ensuite la parole à Monsieur Marchand pour présenter le régime transitoire concernant la licence. Monsieur Marchand précise que deux situations sont concernées : le cas d'un saut de matière entre deux années et le cas des redoublements. Pour ce dernier cas, un contrat pédagogique établi par l'UCA est maintenant obligatoire. Une discussion s'engage sur l'utilisation et les conséquences de contrat. Pour l'hypothèse d'une matière changeant d'année, les étudiants ayant validé la matière peuvent demander le report

de la note. Une discussion s'engage sur le périmètre du report de note. Il est décidé que celui-ci se fera toujours en faveur de l'étudiant.

Madame le Doyen donne la parole à Madame Baudoin, directrice des études, pour présenter le régime transitoire pour les masters. Madame Baudoin précise que certains masters ont un régime particulier pour cette année en raison d'un changement de maquettes et qu'un formulaire a été préparé par la scolarité.

**Avis favorable à l'unanimité pour les deux régimes.**

Madame le Doyen présente au Conseil la rectification d'une erreur concernant la maquette de la licence professionnelle Droit et gestion de l'habitat social. Monsieur Riffard demande des précisions sur l'intitulé exact de cette licence professionnelle et regrette la confusion avec le parcours métiers de l'immobilier de la licence.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame le Doyen présente au Conseil les modalités de contrôle des connaissances des deux licences professionnelles.

**Avis favorable à l'unanimité pour les deux régimes.**

### 3. Questions diverses

Madame le Doyen propose au Conseil de voter le calendrier de l'alternance pour le Master Droit et Fiscalité de l'Entreprise/ Gefire. Ce calendrier est nécessaire avec l'ouverture de la formation à l'apprentissage.

**Avis favorable à l'unanimité**

Madame le Doyen propose au Conseil de rectifier le cahier des charges du DU Gouvernance, risques et conformité, formation dont le volume global est de 40 heures mais dont la maquette ne faisait apparaître que 38 heures. Deux matières passent donc à 3 heures au lieu de 2 afin de respecter le volume prévu.

**Avis favorable à l'unanimité**

Monsieur Arnaud demande si l'intitulé « langues » sur certaines maquettes implique d'autres langues que l'anglais. Madame le Doyen explique que seul l'anglais est enseigné, en raison de la composition de notre équipe pédagogique. L'intitulé sera remplacé par anglais à partir de la prochaine année universitaire.

Monsieur Arnaud demande ce qu'il en est de l'augmentation des effectifs prévue en 1<sup>ère</sup> année. Madame le Doyen donne les chiffres d'inscription actualisés. Une discussion s'engage sur

les hypothèses envisageables pour l'année.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à 18h15.

Clermont-Ferrand, le 30 août 2017.

La secrétaire de séance,



**Claire-Marie BRINGUIER**



Le Doyen,



**Christine BERTRAND**